

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 2 juillet 2024 à 11h45 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Steeve Gravel pour la compagnie Cevico;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif l'implantation d'un bâtiment industriel ayant une marge latérale de 1.8m au lieu de 6m, soit une différence de 4.2m de ce qui est permis dans la grille des spécifications de la zone 223M;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

590 rue des Artisans, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce quatrième jour de juin
deux mille vingt-quatre.**



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 4 juin 2024, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^{ième} jour de juin 2024.

